

Communiqué de presse - 10.000 personnes utilisent dès aujourd'hui l'app Coronalert

À partir du vendredi 18 septembre, 10.000 personnes auront la possibilité d'utiliser l'app Coronalert dans leur vie quotidienne. Cette app constitue l'un des instruments déployés dans la lutte contre le Covid-19. Fin septembre, l'app Coronalert sera disponible sur le smartphone de chacun.

"La période de test avec l'app Coronalert s'est bien déroulée.", déclare Karine Moykens, présidente du comité interfédéral Testing & Tracing (CIF). "90 personnes ont testé l'app pendant deux semaines sur la base de missions et de scénarios fictifs. Avant de mettre l'app à la disposition de l'ensemble de la population belge, 10.000 personnes pourront utiliser l'app en situation réelle. L'objectif de cette montée en puissance est d'éliminer les dernières maladies de jeunesse et de faire les derniers ajustements techniques du système.

Pour que l'expérience soit fructueuse, il est important que ces 10.000 personnes aient des contacts réguliers avec d'autres personnes qui ont également installé l'app sur leur smartphone. Bien évidemment, elles doivent aussi respecter les autres mesures, comme les masques buccaux, l'hygiène des mains... Ces 10.000 personnes travaillent dans des institutions publiques, des entreprises, des hôpitaux... Elles se sont portées volontaires pour utiliser l'app dans leur vie quotidienne. "Je tiens à remercier les utilisateurs ainsi que les entreprises et les organisations qui ont soutenu l'appel.", souligne Karine Moykens.

Complémentaire au suivi des contacts téléphoniques existant

Coronalert ne peut détecter les contacts à haut risque que si toutes les personnes concernées utilisent l'app. L'efficacité de l'app augmentera donc proportionnellement à son utilisation réelle. "Étant donné que l'on ne sait jamais avec certitude si un contact a été enregistré via l'app, Coronalert ne remplacera pas le suivi des contacts téléphoniques.", explique Karine Moykens. "Les deux mesures sont fortement complémentaires. Ensemble, elles permettent un traitement plus rapide de chaque nouvelle épidémie de coronavirus."

Un rôle de taille pour les dispensateurs de soins

Si Coronalert vous signale un contact à haut risque, vous êtes invité à vous soumettre à un test de dépistage du coronavirus. L'app indiquera s'il est préférable que vous preniez contact avec votre médecin de famille ou avec le centre de contact.

Quiconque se soumet à un test peut en recevoir le résultat via l'app. Pour ce faire, le médecin de famille doit indiquer le code de test spécifique de l'app lorsqu'il prescrit le test.

Toutes les informations disponibles sur le site web

Le CIF lance également le site web www.coronalert.be. "Nous demandons aux 10.000 personnes d'évaluer le site web", précise Karine Moykens. L'objectif est de voir si le site est suffisamment complet que pour répondre aux questions que se poseront les citoyens.

À propos de Coronalert

Coronalert est une initiative des autorités belges. Plus d'infos sur www.coronalert.be

Contact presse :

Pour des questions générales et des interviews avec Karine Moykens, présidente du comité Interfederal Testing et Tracing, vous pouvez vous adresser à Carmen De Rudder via press@coronalert.be – 0492 34 60 66

Pour les questions techniques et de suivi/exécution du projet, vous pouvez vous adresser à

- Bart Preneel (NL) – 0494 567 641 - bart.preneel@esat.kuleuven.be
- Axel Legay (FR) – 047047 88 06 - axel.legay@uclouvain.be